

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 6 DU DECEMBRE 2016

Département du Gard  
Mairie de  
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufiles, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Sylvain Cividino, Coralie Damay, Chantal Licari, Francette Maillet, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Josiane Supron.

Étaient absents : Karine Abderrhamann représentée par Sylvain Cividino, Valérie Remond représentée par Florence Bouis, Cyril Aubanel, Patrick Dumas, Marie MENARD, Patrick Talaron.

Secrétaire de séance : Dominique Agniel.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

L'assemblée désigne Monsieur Dominique Agniel secrétaire de séance.

Approbation du conseil municipal du 11 octobre 2016. Voté à l'unanimité.

Pas de Compte rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122.2.

**1 - Communauté de communes - modification des statuts.** Présentation verbale par Olivier MARTIN président de la communauté des communes Cèze Cévennes. Suite à la présentation Monsieur Olivier Martin quitte la séance. Voté à l'unanimité

**2 - Prêt court terme travaux 2017 -2018** : Prêt à court terme d'un montant de 300K€ en qualité d'avance de trésorerie contracté au Crédit Agricole pour une durée de 24 mois au taux de 1,03% .Voté à l'unanimité.

**3 - Budget de l'eau et de l'assainissement - Annulation d'erreurs de facturation :**

Annulation d'erreurs de facturation de cinq factures pour un montant total de 498,84 €. Voté à l'unanimité

**4 - Budgets communaux : décisions modificatives**

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°1 pour le budget communal et n° 3 pour le budget de l'eau et de l'assainissement pour rembourser le FCTVA auprès de l'Etat suite aux indemnisations véhicules à l'issue des inondations. Approuvé à l'unanimité.

**5 - Convention de mise à disposition d'un agent en charge de la fonction 'Inspection avec le centre de Gestion du Gard :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'Administration que le Centre de Gestion par délibération en date du 17 juin 2016 a décidé la mise en place d'une nouvelle convention qui permet la mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité (ACFI) auprès des collectivités. Son objectif est de simplifier l'accès aux prestations du Service Prévention des Risques Professionnels et de regrouper les missions de conseil et d'inspection au sein d'une convention unique. Les

AFCI ont pour mission de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail dans la Fonction Publique Territoriale et de faire des propositions à l'autorité territoriale. Unanimité.

#### 6 - Assistance à maîtrise d'œuvre pour les travaux intempéries 2015 :

Lors des intempéries de septembre 2015, le réseau routier a été fortement dégradé. Pour mener à bien ces travaux il est nécessaire de retenir un bureau d'étude chargé de la mission de maîtrise d'œuvre. Une consultation a été réalisé début juin et les propositions reçues sont les suivantes :

Éléments de mission	CEREG	GAXIEU	RCI
<b>1-Phase Conception</b>			
Projet	30 %	35 %	35,00%
Assistance aux contrats de travaux	15 %	15 %	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>45 %</b>	<b>50 %</b>	<b>45 %</b>
<b>2- Phase Travaux</b>			
Visa des études d'exécution	5 %	5 %	5 %
Direction de l'exécution des travaux	45 %	40 %	40 %
Assistance aux opérations de réception	5 %	5 %	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>55 %</b>	<b>50 %</b>	<b>55 %</b>

Le taux de rémunération proposé par chaque société sur la base d'une évaluation des travaux

de 750 000 € H.T. sont les suivantes :

* CEREG	7 %
* GAXIEU	7,5 %
* RCI	6 %

Estimation prévisionnelle d'un montant de 750k€ qui comprend la conception du projet, l'assistance aux appels d'offres et les travaux. Le choix c'est porté sur RCI Voté à l'unanimité.

7 - Prévention routière : Une aide financière de 70€ est accordée par la commune. Voté à l'unanimité.

#### 8 - ,Acquisition d'un garage.

Acquisition de l'immeuble cadastré AD 0087 pour l'euro symbolique à Monsieur Domingo FERNANDEZ-RUIZ, 2 Rue Camille Pelatan, 30410 MOLIERES-SUR-CEZE. Unanimité.

#### 9 - Mise en œuvre de l'évaluation professionnelle - critères

Dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel annuel d'évaluation, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle suivants :

Résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs

Compétences professionnelles et techniques

Qualités relationnelles

Capacité d'encadrement ou d'expertise, ou le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur. Unanimité.

Questions diverses :

1. Madame BOUIS porte une observation sur une problématique concernant le personnel de l'école au sujet de nombreuses absences et horaires. Le maire a répondu que les arrêts de travail pour cause de maladie sont imprévisibles et la difficulté de remplacer un agent absent le matin à l'heure de sa prise de service. Madame Georgette MAZON propose la mise en place d'un groupe de travail (organisation et horaires de travail du personnel des écoles) en incluant Madame BOUIS.

La séance est levée à 20 h 15

Le secrétaire de séance,

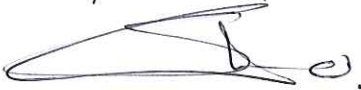
Dominique Agniel,



Lionel Beaufilet,



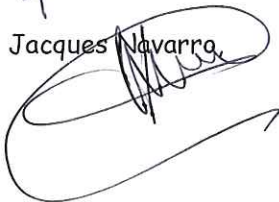
Sylvain Cividino,



Francette Maillet,



Jacques Navarro,



Jean-Louis Bertrand,



Coralie Damay,



Nathalie Mauchand,



Josiane Supron



Florence Bouis,



Chantal Licari,



Georgette Mazon,



Le Maire,



Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

